

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 19 juin 2024

Délibération N° : 2024 - 06 - 02

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 12 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 15 - votants : 15.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	15	15	15		

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUERESZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Valérie PAUL, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

Absentes excusées :

Secrétaire de séance : Valérie PAUL.

Secrétaire de séance adjoint : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire de mairie).

OBJET : AUGMENTATION DU TARIF CANTINE DU PRESTATAIRE POUR SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du prestataire pour la cantine municipale (Convivio).

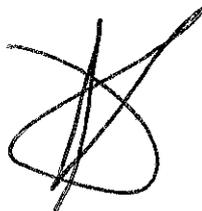
Le courrier informe d'une augmentation du prix du repas de 6,23 % à la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire propose de faire un appel d'offre ou continuer avec le prestataire actuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** de ne pas faire d'appel cette année.
- **CONFIRME** rester avec Convivio à la rentrée de septembre 2024.
- **PROPOSE** de fixer un RDV avec le prestataire pour discuter du contrat.

Le Secrétaire de Séance,
Valérie PAUL



Le Maire,
Bernard MICHEL

